

SEANCE PLENIERE
DECISION MODIFICATIVE N° 2

A BORDEAUX
LE VENDREDI 23 OCTOBRE 2009
A 14 H 30

INTERVENTION DE PHILIPPE MADRELLE
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Mes Chers Collègues,

Mes premiers mots, vous le comprendrez, seront pour saluer l'arrivée parmi nous de Vincent NUCHY, le Maire socialiste de Salles, élu très brillamment Conseiller Général du canton de Belin-Beliet, en plein mois de Juillet.

Cette date étant certainement choisie pour lui faciliter la tâche... Cette magnifique victoire est d'abord, naturellement, la sienne, mais elle est aussi – puisque ce canton a basculé à gauche – comme d'ailleurs la circonscription d'Arcachon quelques mois auparavant – cette victoire est aussi la sanction par le peuple en Gironde de la politique menée par le Président SARKOZY.

Nous nous retrouvons, cet après-midi, pour examiner notre Décision Modificative Numéro 2.

Cette séance se déroule une nouvelle fois en-dehors du bâtiment de l'Esplanade de Mériadeck où se situe l'hémicycle de notre Assemblée.

Les travaux s'y déroulent sans incident et nous devrions renouer avec nos habitudes, dès les premiers mois de l'année 2010.

Nous sommes donc réunis, une nouvelle fois, dans l'enceinte de l'Hôtel de Région et je tiens, avant toute chose, en notre nom à tous, à remercier le Président Alain ROUSSET, ses équipes, de nous accueillir dans de si bonnes conditions.

Avant d'évoquer l'étape budgétaire que constitue la DM2 dans le calendrier de notre Institution Départementale – un calendrier bouleversé mais j'y reviendrai ! – vous me permettrez d'évoquer le contexte dans lequel se situe notre réunion.

Au-delà d'une situation économique et sociale toujours aussi difficile, où ni l'emploi ni la consommation pas plus que la relance ne se concrétisent, s'ajoute la promesse de réformes institutionnelles dangereuses.

Et quand je parle de situation très difficile, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le chômage et la précarité s'accroissent dans notre pays chaque jour.

Il y a en France 3 millions 500.000 chômeurs ; un salarié sur sept dispose d'un revenu à peine aux environs du SMIC. 50 % des salariés perçoivent moins de 1.500 € par mois.

7 millions 800.000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. 15 % de la population renonce à se soigner quand près de 40 % hésitent ou tardent à le faire pour des raisons financières et cela sans compter les 4 millions de mal-logés !

C'est cela la véritable mesure des enjeux qui se pose à notre société et qui n'est nullement prise en compte.

Le Chef de l'État et le Gouvernement préfèrent orchestrer rien de moins que la destruction programmée de la Décentralisation républicaine mise en œuvre, il y a près de trente ans, et dont nos concitoyens ont pu mesurer les effets bénéfiques dans leur vie quotidienne.

Nicolas SARKOZY a d'ailleurs confirmé son intention de jeter à bas l'édifice institutionnel des collectivités territoriales, ces jours derniers, à Saint-Dizier.

Cette réforme sonne le glas de la décentralisation.

Derrière les discours et les volontés affichées de réformes, nous savons bien que l'État veut recentraliser afin de remettre la main sur les collectivités locales, asséchant les finances des

Communes, des Départements et des Régions, avec en ligne de mire la naissance de structures coûteuses au lieu d'améliorer l'existant, de donner un nouveau souffle à l'intercommunalité !

Réforme et démantèlement, ce n'est pas la même chose !

D'ailleurs, Mes Chers Collègues, je constate que l'opposition à ce projet de réforme ne mobilise pas seulement les assemblées à majorité de gauche.

Plusieurs personnalités de droite manifestent leur désaccord avec le projet SARKOZY qui piétine la France des territoires et de la ruralité en organisant le retour au centralisme parisien. C'est la démocratie de proximité qui fout le camp !

Ainsi, l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN, parlant de cette révolution territoriale, a cette phrase : « *le Parlement ne peut pas accepter un tel recul* ».

Un autre élu de droite, le Président du Conseil Général de l'Aube, Philippe ADNOT, Sénateur, a dit pis que pendre de cette réforme à Clermont Ferrand, lors du Congrès de l'A.D.F.

Le maire divers droite de Sceaux, proche de l'UMP, grand spécialiste des collectivités locales, Philippe LAURENT, a cette définition choc : « *Le gouvernement prend le risque de « casser » violemment l'infrastructure de la gestion publique quotidienne de notre pays, celle qui tient encore le territoire* ».

Même un élu docilement inféodé au pouvoir comme Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale, craint que cette réforme provoque la mise en place « *d'exécutifs précarisés* » et de « *majorités impuissantes* »...

Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle qui fait tanguer la majorité, va nous priver de toute autonomie financière.

Les communes et les intercommunalités perçoivent actuellement 16,5 Milliards d'euros de taxe professionnelle.

Le produit de la nouvelle cotisation locale d'activité, basée sur les valeurs foncières que le gouvernement souhaite mettre en place dès 2010, est évalué à seulement 5 milliards 500 millions d'euros.

Qu'en est-il des 11 Milliards d'euros de pertes fiscales pour les communes et les intercommunalités qui se trouvent privées de tout lien fiscal avec les entreprises ?

L'État a promis de compenser cette disposition, à l'euro près, en 2010. Mais après ?

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à nous insurger ou à nous inquiéter.

Alain JUPPÉ, comme vous avez pu le lire dans le journal Sud-Ouest, est très remonté contre la suppression par le gouvernement de la Taxe Professionnelle, qui reste une ressource essentielle du financement de nos collectivités.

Le Maire de Bordeaux n'a pas mâché ses mots, et là aussi, je le cite : « *Le Président SARKOZY avait promis une compensation euro par euro mais il avait oublié de dire pendant un an (...) c'est se foutre du monde* ».

Certains d'entre vous ne partagent peut-être pas cette opinion mais elle est majoritaire, en Gironde comme ailleurs !

De fait, les incertitudes sont encore très nombreuses à l'aune de la réforme de la fiscalité locale quant aux ressources qui seront les nôtres l'an prochain.

Ce n'est pas un secret, lors du dernier Congrès de l'Assemblée des Départements de France, auquel j'ai participé, une grande majorité d'élus, toutes tendances confondues, ont témoigné de la difficulté qu'ils avaient à bâtir le budget de l'an prochain.

C'est dans ce contexte, Mes Chers Collègues, que je crois préférable d'attendre de réunir les informations suffisantes pour présenter un Budget sérieux.

C'est pourquoi le vote de Budget Primitif interviendra vraisemblablement fin février ou en mars prochain et non au mois de décembre comme nous en avons l'habitude jusqu'alors.

De même le débat d'orientations budgétaires est repoussé à une session prochaine dans le délai respectueux de la loi avant le vote du Budget Primitif.

Nous aurons ainsi, et au moment où nous nous réunirons pour voter le Budget, une connaissance plus fine des bases de la fiscalité directe notifiées, au moins pour ce qu'il en restera, et par conséquent du produit fiscal.

Ce délai supplémentaire nous évitera d'être contraint de revoir ce produit en Décision Modificative.

Avant de revenir sur notre DM2, nous devons prendre nos responsabilités.

Toutes ces dernières années, nous avons su faire preuve de raison et de modération... Et lorsque j'annonce que les transferts non compensés par l'État s'élèvent à 208 millions d'euros, je précise qu'il s'agit d'abord de 150 millions d'euros, montant arrêté par l'Observatoire au 31 décembre 2008, auxquels vont s'ajouter plus de 50 millions d'euros au titre de l'évaluation qui peut en être faite pour 2009.

Et s'il y a manipulation, c'est bien du côté de l'État que cela se situe...

Là où, par la loi, nous devons présenter des budgets en équilibre, il n'en va pas de même de l'État !

Pour 2009, le déficit public pour l'Etat atteint près de 140 milliards d'euros ; cela représente entre 8,2 et 8,5 % du Produit Intérieur Brut.

Rapportée à la Gironde, une telle situation signifierait la banqueroute !

Examinons maintenant notre Décision Modificative N° 2 qui se traduit par un volume positif de l'ordre de 5 M€ au titre du Budget Principal.

Je n'entrerai pas dans les détails sur lesquels reviendra, tout à l'heure, Yves LECAUDEY.

Si, de fait, la décrue des droits de mutation s'est légèrement ralentie, ce qui nous permet de ne pas modifier à la baisse notre prévision après le vote du Budget Supplémentaire, nous devons faire face à une majoration des dépenses très fortement contraintes, je pense à l'APA en hausse constante, avec 2 M€ de plus inscrits à cette DM2, ou encore au RSA dont la mise en œuvre se traduit par une demande de crédits supplémentaires de 1,5 M€.

Il est tout de même ahurissant qu'au moment où ces dépenses évoluent fortement, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie nous informe qu'elle est obligée de réduire ses contributions, ce qui donne lieu à un amendement proposé par la Commission des Finances.

Quoi qu'il en soit, Mes Chers Collègues, et vous l'aurez remarqué, à la lecture du rapport, nous avons, contre vents et marées, dégagé des crédits d'investissements, soit 6 M€ au titre de cette DM2, essentiellement consacrés aux infrastructures routières, au logement, aux établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées, mais aussi à l'aide aux communes.

De toute manière, et comme je l'ai dit hors de cette enceinte, si demain nous sommes placés en grande difficulté par manque de ressources ou par privation de nos marges de manœuvres, nous devons reconsidérer nos participations et nos engagements aux grands projets conduits par l'État.

Il ne peut sans cesse nous inciter à payer à sa place à nous envoyer des factures à l'envi et dans le même temps œuvrer à notre disparition.

Je vais, à présent, Mes Chers Collègues, vous présenter le premier point à l'ordre du jour en vous remerciant pour votre attention.

Philippe MADRELLE